

# PROCÈS VERBAUX

**SAISON 2021/2022**



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°11 - publié le 06 octobre 2021



## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 02

REUNION DU 05/10/2021

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### DOSSIER N° 03

**Match n° 23837879, Alixan FC1 / Barbières BBRM 2, coupe René Giraud du 19/09/2021**

Réclamation d'après match du club de Barbières concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du FC Alixan, au motif que certains joueurs ne présentent pas le délai de qualification pour participer à la rencontre.

La commission prend connaissance de la réclamation d'après match du club de Barbières par courrier électronique en date du 19/09/2021, pour la dire recevable.

Après vérification du fichier, l'ensemble des 14 joueurs inscrits sur la FMI le 19/09/2021 n'avaient pas leurs licences avec un délai de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement pour participer à la rencontre.

De ce fait l'ensemble des joueurs n'étaient pas qualifiés à participer à la rencontre suscitée.

Il en résulte que l'équipe du FC Alixan avait perdu le match contre Barbières, le résultat se trouve sans changement

Le compte de Alixan sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

### DOSSIER N° 04

**Match n° 23362750, St Alban d'Ay 1 / Rambertois 1, Seniors D3, poule A du 26/09/2021**

Réclamation d'après match du capitaine de St Alban d'Ay reçu par courriel le 27/09/2021 sur la participation du joueur de Rambertois ABBACHE Salah, licence n° 2529423039 au motif que ce joueur a participé à la rencontre suivante :

St Alban d'Ay 1 / Rambertois 1, Seniors D3, poule A du 26/09/2021 alors qu'il était en état de suspension de 2 matchs fermes suite à un carton rouge lors du match Beaumontéléger 1 / Fc Rambertois 1 du 29/08/2021. Ce joueur n'a pas purgé sa sanction et ne pouvait pas prendre part à cette rencontre.

## Décision

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements du District se saisit du dossier.

Considérant que celle ci a été communiquée au club Rambertois le 29/09/2021

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le joueur ABBACHE Salah, licence n° 2529423039, a été sanctionné par la commission de discipline le 01/09/2021 à 2 matchs fermes, sanction applicable à compter du 30/08/2021.

Considérant que cette sanction a été publiée sur Footclubs le 03/09/2021 et qu'elle n'a pas été contestée,

Considérant que le joueur ABBACHE Salah, licence n°2529423039 a participé à la rencontre du 26/09/2021 contre St Alban d'Ay.

Considérant que l'article 123 des Règlements du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements de la F.F.F.) . Le joueur ne peut être inscrit sur la feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur ABBACHE Salah, licence n° 2529423039 n'avait purgé qu'un seul match depuis sa suspension (match St Rambertois 1 / Hauterives 1 du 12/09/2021),

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, Par ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Rambertois 1 pour en reporter le gain à l'équipe de St Alban 1.

En application des articles 16 des Règlements du District:

**St Alban d'Ay 1 : 3 Points ; 1 but**

**Rambertois FC 1 : - (moins) 2 points; 0 but**

Le club de Rambertois FC est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à, une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € (frais de réclamation).

D'autre part, en application de l'article 123.4 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur **ABBACHE Salah, licence n° 2529423039** a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 11/10/2021** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **POULET Yoan**, licence n° 781514268, est suspendu de 6 matchs fermes de toute fonction officielle avec date **d'effet le 11/10/2021** conformément à l'article 132 des Règlements du District.

## DOSSIER N° 05

### **Match n° 23811856, Valence FC1 / St Marcel Val AS 2, U15 Brassage, poule N du 25/09/2021**

Réclamation d'après match du club de St Marcel Val AS 2 concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Valence FC1 pour le motif suivant :

*« Certaines licences ont été enregistrées moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre ».*

La commission prend connaissance de la réclamation d'après match du club de l'AS Marcelloise par courrier électronique en date du 27/09/2021, pour la dire recevable.

Après vérification du fichier, le joueur HAFSOUNI Jied, inscrit sur la FMI n'avait pas le délai de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement pour participer à la rencontre le 19/09/2021.

De ce fait le joueur HAFSOUNI Jied n'était pas qualifié à participer à la rencontre suscitée.

Par ce motif et en application de l'article 99.1 des Règlements du District, la Commission des Règlements déclare la réclamation d'après match fondée et donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC Valence 1.

Le club fautif a match perdu par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

En application des articles 16 des Règlements du District:

<b>Valence FC1 :</b>	<b>-(moins) 1 point</b>	<b>0 but</b>
<b>St Marcel Val AS2 :</b>	<b>0 points</b>	<b>2 buts</b>

Le compte de Valence FC sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

Le Président  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION



## Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°09  
du 05 / 10 / 2021

**Présents :** REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON, Claude, AUBERT Philippe.

**Excusés :** CHANAS Flavie, FUSTIER Thomas.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Permanences :** Le mercredi de 18h30 à 20h00.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

### TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### U7- U9

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Les clubs souhaitant engager des équipes, initiales ou supplémentaires adresseront un mail depuis la boîte officielle du club vers l'adresse indiquée ci-dessus.

Horaire officiel U9 : Samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Horaire officiel U7 : Samedi 10h30.

Les Poules et calendriers U9 sont en ligne.

Les Poules et calendriers U7 sont à paraître.

### U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### **Horaires :**

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

#### **Calendrier :**

Les calendriers sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions.

Pour rappel, les dates des plateaux sont des dates officielles de compétition. Les absences sont considérées au titre des forfaits journées et amendées comme telles.

### **Modification calendriers :**

Suite à la parution des calendriers le 20/09/2021, et des mouvements, inscriptions de nouvelles équipes, changement de niveaux souhaités, retraits, les clubs sont priés de noter les modifications suivantes :

#### **Espoirs :**

Poule G : EA MONTVENDRE 1 remplace Exempt 10.

Poule H : FA MELAS LE TEIL 1 remplace Exempt 13.

#### **Bourgeons :**

Poule D : Exempt 84 remplace ES NORD DROME 2.

Poule G : MAUVES RC 3 remplace Exempt 90.

Poule J : EA MONTVENDRE 2 remplace EA MONTVENDRE 1.

Poule K : FA MELAS LE TEIL 2 remplace FA MELAS LE TEIL 1.

Poule N : Intégration de US PORTES HAUTES CEVENNES 3.

### **RAPPEL IMPORTANT :**

***De trop nombreuses feuilles de plateau sont insuffisamment remplies en ce début de saison. Les clubs doivent appliquer la rigueur nécessaire au renseignement de ces documents.***

***Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entraînera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.***

#### **Feuilles de plateau :**

Les feuilles de plateau à utiliser sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions/FOOT D'ANIMATION.

A l'issue du plateau Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.**

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non-déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

**Feuilles de matchs manquantes du 25 / 09 / 2021, à retourner au District dans les plus brefs délais :**

#### **Promotion :**

- Poule D: AS SUD ARDECHE.

#### **Espoirs :**

- Poule C: RHONE CRUSSOL FOOT 07.
- Poule I : AS PIERRELATTE.

#### **Bourgeons :**

- Poule A: FC CHATELET.
- Poule J: EA MONTVENDRE.

**Prochains Rendez-vous U11 :**

Samedi 09 Octobre 2021.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Phase de brassage :**

RAPPEL HORAIRE OFFICIEL U13 : LE **SAMEDI à 15H30**

Si un club souhaite effectuer une modification d'horaire, il doit obtenir obligatoirement l'accord de tous les clubs qu'il reçoit et transmettre un mail de confirmation (avec tous les clubs en copie) à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr). Si un club ne peut se libérer au créneau demandé, l'horaire officiel du samedi 15h30 fait foi.

Merci de consulter régulièrement votre boîte mail officielle (Zimbra) pour les modifications de poules de ce début de championnat.

**Rappel Niveau Excellence :** Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2022 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

## U15

Responsables : Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 & Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Courriers reçus :** US VALLEE JABRON

**Inscriptions :** BOURG LES VALENCE 2 participera au brassage 2ème phase

### **Coupe Gilbert PESTRE**

Le premier tour de la coupe Gilbert PESTRE est prévu le 23 octobre 2021

Le tirage a été effectué par Mathilde REBOULLET responsable U 13.

Consultez footclubs ou le site du District

Le prochain tour le 11 décembre sera un tour de cadrage

## U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

L'horaire officiel des rencontres est fixé au dimanche à 10h00.

Toutefois, les clubs sont priés de noter que les deux dernières journées des championnats U18D1 et U18D2 sont programmées le samedi à 18h00, en raison des disponibilités des arbitres.

**MODIFICATION DE RENCONTRE :** Une demande officielle de modification de rencontre peut être effectuée suite à l'accord verbal du club sollicité par téléphone. La demande de modification de rencontre devra se faire sur FOOTCLUB dans les délais impartis par nos Règlements Sportifs (Article 13 des RS).

Dans la catégorie U18 cette saison peuvent participer les joueurs nés en 2004, 2005, 2006. Les 2003 sont considérés comme des U19 et peuvent jouer en U19, U20 et SENIORS.

Coupe GAMBARDELLA 4ème tour : 4 équipes des compétitions du District Drôme-Ardèche sont encore qualifiées : ANNONAY FC1, CHATEAUNEUF SUR ISERE 1, US DAVEZIEUX 1, ASF PIERRELATTE 1.

Coupe Georges ETIENNE : Le tirage du 1<sup>er</sup> tour est en ligne. Les rencontres se dérouleront le dimanche 24 octobre. La modification de rencontre est possible.

FORFAIT : lors de la première journée Brassage Phase 1- GF HERMITAGE TOURNON 2, CO DONZEROIS, FC 540.

Lorsque les clubs font forfaits, pensez à prévenir, par email, la commission des jeunes, les officiels (arbitres, observateurs, délégués) désignés pour cette rencontre.

## FUTSAL JEUNES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Engagements équipes :**

Afin de préparer les premières journées des compétitions futsal. Les clubs sont priés d'engager les équipes U13, U15, U18 pour le 30/09/2021 dernier délai.

Les clubs pourront inscrire 2 équipes dans chaque catégorie.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre de clubs, l'inscription des équipes 2, sera enregistrée selon le rang d'arrivée.

### Point des inscriptions au 30 / 09 / 2021 :

- U13 : 65 équipes inscrites pour 72 max.
- U15 : 34 équipes inscrites pour 36 max.
- U18 : 21 équipes inscrites pour 36 max.



## Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 5 du 05 octobre 2021

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

**Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, dès que vous avez connaissance de changements concernant les dates, les installations ou les horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.**

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

**Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, dès que vous avez connaissance de changements concernant les dates, les installations ou les horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.**

### POULE U11 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Cette saison nous avons pu mettre en place une poule U11 exclusivement féminine. Merci aux clubs pour leur travail de fond qui permet cette évolution.

Le calendrier est en ligne sur le site du district.

Horaire officiel des plateaux : le samedi à 14h00

### CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2009), les U12 (nées en 2010), les U11 (nées en 2011)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn  
Horaire officiel : Le samedi à 15h30  
Les calendriers sont en ligne sur le site du district.

## CHAMPIONNAT U15 F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Suite à la réunion du 17 septembre au district et à la demande des clubs présents, peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2007), U14 (nées en 2008), U13 (nées en 2009) et U12 (nées en 2010).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn  
Horaire officiel : Le samedi à 15h30  
Les calendriers sont en ligne sur le site du district.

## CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2004), U17 (nées en 2005), U16 (nées en 2006) et les U15 (nées en 2007)

Horaire officiel le samedi à 15h30  
Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn  
Les calendriers sont en ligne sur le site du district.

## INFORMATIONS AUX CLUBS

Entente pour les féminines à 11 entre BBRM et FC Péageois : accord de la commission.

Nous vous rappelons que les ententes ne sont valables que pour 1 an et doivent donc être reconduites chaque année si nécessaire.

**Les inscriptions pour les tournois futsal sont ouvertes. Sont concernées les U13F, les U15F, les U18F et les séniors filles. Date limite des engagements le 10 octobre à effectuer sur footclubs.**



## Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 10  
du 06 octobre 2021

Pour tout renseignement vis-à-vis des arbitres et des clubs, merci de contacter le Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage, M. Nicolas BRUNEL au 06.70.31.54.43

### PERMANENCE ARBITRAGE WEEK-ENDS DU 9/10 & DU 16/17 OCTOBRE 2021

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)

Merci de contacter, à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage et non votre désignateur.

Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) qui reste évidemment au service des arbitres.

### PORTAIL FFF

**ATTENTION** : si vous rencontrez un problème avec votre Portail FFF, veuillez contacter la Ligue à l'adresse « [pole-technique@fff.fr](mailto:pole-technique@fff.fr) » et non « [informatique@laurafoot.fff.fr](mailto:informatique@laurafoot.fff.fr) » comme annoncé précédemment.

La C.D.A. vous rappelle aussi que vous avez, sur votre Portail des Officiels une rubrique « **Messages** » que vous devez consulter chaque semaine.

### RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Nous vous rappelons comme annoncé lors des Assemblées Générales, que suite à un carton rouge direct, à deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez rédiger un rapport via le Portail des Officiels.

### DESIGNATIONS

La C.D.A. vous rappelle qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures. Des modifications d'horaires ou de terrains peuvent être effectuées tout au long de la semaine.

La C.D.A. vous préviendra de tout changement uniquement partir du vendredi soir, après 20 heures.

Lors des deux précédents week-ends, certains arbitres (adultes et jeunes) ne se sont pas déplacés.

### RAPPEL AUX ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Il a été rappelé lors des Assemblées Générales, que l'arbitre doit avoir une tenue irréprochable, en adéquation avec son rôle que ce soit en arrivant ou pendant la rencontre.

(exemple : Pas de casquette, avoir une tenue correcte en arrivant, pas de baskets, avoir un short d'arbitre et un maillot d'arbitre récent pour officier).

Il est rappelé aussi que l'arbitre doit arriver une heure avant le coup d'envoi et qu'il doit avoir tout son matériel pour officier ( sifflet, chronomètre, cartons, stylo ).

De plus nous avons constaté que de nombreux arbitres n'ont pas pu honorer leur désignations : soit par

oublie soit par erreur dans leur gestion de leur indisponibilités.

Nous vous demandons un peu plus de sérieux dans votre fonction d'arbitre officiel.

Tout manquement à ces obligations verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

Enfin, si vous avez des difficultés avec la FMI vous pouvez contacter la permanence arbitrale qui vous aidera dans vos démarches.

## INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que toute indisponibilité elle doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Si aucune indisponibilité n'est déposée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

## RATTRAPAGE DU DERNIER TEST TAISA

Le dernier rattrapage du test TAISA aura lieu le samedi 30 octobre 2021 (l'horaire et le lieu reste à définir).

## DESIGNATIONS ADULTES

Pour toute question concernant les désignations adultes, merci de nous contacter uniquement via la boîte mail arbitres « arbitres@drome-ardeche.fff.fr » ou en cas d'urgence, vous pouvez contacter Nicolas BRUNEL au 06.70.31.54.43 ou la personne de permanence arbitrale du week-end.

## DOSSIERS MEDICAUX

Pensez à renvoyer votre dossier médical le plus tôt possible et de consulter l'article concernant les dossiers médicaux sur le site du District. Si vous rencontrez des difficultés avec votre dossier, veuillez prendre contact avec le Président de la Commission du Statut de l'Arbitrage : M. MILHAN Eric au : 06.47.13.29.12

## OBSERVATION 2021/2022

La C.D.A vous informe qu'il n'y aura aucune observation (Jeunes & Adultes) avant le 16 & 17 octobre 2021.

## INFORMATION DE LA CDA AUX OBSERVATEURS

Pour ceux qui n'ont pas eu l'information, la saisie de la nouvelle version du rapport d'observation sur le Portail Des Officiels comporte un piège.

A la fin, il n'y a deux touches ENREGISTREZ et VALIDEZ.

Si l'observateur clique sur VALIDEZ, il ne pourra plus faire de modifications sur son rapport même si le délai de 5 jours après le match n'est pas écoulé. Il faut donc toujours utiliser la touche ENREGISTREZ. En cas d'utilisation accidentelle de la touche VALIDEZ, si l'observateur averti la commission, le valideur pourra supprimer le rapport en question et celui-ci sera réinitialisé instantanément. L'observateur n'aura plus qu'à recommencer entièrement son rapport (s'il a copié le texte avant la suppression, il pourra le coller).

## ANNULLATION DE LA FORMATION ARBITRES SENIORS

Compte-tenu de l'absence de candidats (aucun dossier d'inscription reçu au siège du District), nous vous informons que la formation programmée les 1, 2, 15 et 23 octobre 2021 est annulée.

## AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

**La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE**

### OCTOBRE 2021

- Samedi 16 octobre :

*Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District*

- Samedi 30 octobre :

*Séance de rattrapage du test TAISA (matinée)*

### NOVEMBRE 2021

- Samedi 13 novembre :

*Formation continue des arbitres classés D4 et D5*

### DECEMBRE 2021

- Samedi 11 décembre :

*Formation continue des arbitres classés D3*

### JANVIER 2022

- Samedi 22 janvier :

*Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)*

### FEVRIER 2022

- Samedi 12 février :

*Formation continue des arbitres classés D1 et D2*

- Samedi 19 février :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18*

### MARS 2022

- Samedi 5 mars :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18*

### MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

*Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)*

## FORMATION CONTINUE DES ARBITRES - ASSISTANTS D1 & D2

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres-assistants agréés Ligue et District aura lieu le samedi 16 octobre 2021 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h15 très précises (stade des Combes). La réunion prendra fin à 13h30.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi qu'un nécessaire de prise de note. La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est **OBLIGATOIRE**.

**Par ailleurs, tous les arbitres centraux qui manifestent un intérêt pour la fonction d'arbitre-assistant peuvent assister à cette matinée de formation.**

Ordre du jour :

- Atelier technique et physique

- Point technique (signalisation, vidéo DTA...)
- Questionnaire des connaissances théoriques (Q.C.M.)
- Parole aux arbitres assistants

### **LISTE DES ARBITRES ASSISTANTS CONVOQUES**

NOM	PRENOM	CATEGORIE
AIT BTAL	NAJIM	District Assistant ligue
AROUI	HAMOUDA	District Assistant ligue
AYDIN	AYDIN	District Assistant ligue
BENDJEDDA	HAKIM	District Assistant ligue
GALOYAN	ARTHUR	District Assistant ligue
GRASSET	GUILLAUME	District Assistant ligue
GRUAU	CHRISTOPHE	District Assistant ligue
MONTAGNON	NOEMIE	District Assistant ligue
PARTAMIAN	REMI	District Assistant ligue
ROUBI	FREDERIC	District Assistant ligue
SABOUR	AZEDDINE	District Assistant ligue
ABACHKIA	SABER	District Assistant district
BEATTIE	ELLIOT	District Assistant district
EL HADDIOUI	JALAL	District Assistant district
LE JEUNE	ALAN	District Assistant district
LEBON	FLORIAN	District Assistant district
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant district
MORET	JAMES	District Assistant district
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant district
RODRIGUES DE OLIVEIRA	JAO	District Assistant district

**COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES  
ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES**

**Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la commission de district de l'arbitrage vous rappelle que les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés sont toujours en vigueur pour la saison sportive 2021/2022.**

Cette mesure a pour objectif d'améliorer la qualité du jeu, faire progresser les joueurs et par conséquent lutter plus efficacement contre la violence et les incivilités.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

La liste est disponible sur le site internet du District, rubrique « arbitrage/documents arbitrage ».

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories, de veiller scrupuleusement

au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui est mentionné dans le document ci-joint, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante : [district@drome-ardeche.fff.fr](mailto:district@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [jmjpion26@gmail.com](mailto:jmjpion26@gmail.com)

**L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur doit être présent :**

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

**Et de bien le mentionner sur la FMI ans la rubrique « Règlements Locaux »**

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

## ARRETES MINICIPAUX

- . **VALS LES BAINS** : Pour dimanche le 26-09-2021. Lu et noté.

## COURRIER DES CLUBS

- . **GLUN F.C.** : Courriel pour demander un arbitre à chaque rencontre de son équipe SENIORS D5. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- . **F.C. CLERIEUX B.G.** : Courriel pour demander un arbitre pour les rencontres à domicile de son équipe SENIORS D4. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- . **F.C. BEAUME MONTSEGUR.** : Courriel pour demander un arbitre pour les rencontres à domicile de son équipe SENIORS D 5. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- . **A.S. VALENSOLLES.** : Courriel nous informant du changement du terrain pour la rencontre de la Coupe X. BOUVIER du 03/10/2021. Lu et noté.
- . **U.S. VAL D'AY** : Courriel nous informant du report de la rencontre SENIORS D 5 du 03/10/2021 au 11/11/2021. Lu et noté
- . **ENT S. ST ALBAN AURIOLLES GR.:** Courriel nous informant l'inversement de la rencontre SENIORS D 5 du 03/10/2021. Lu et noté.
- . **F.C. CHABEUIL** : Courriel nous confirmant la réception de la réunion secteur arbitrage du 22/11/2021. Lu et noté.
- . **U.S. DAVEZIEUX** : Courriel demandant la possibilité de retarder d'une heure sa rencontre de U18 D 1 du 10/10/2021. Lu et noté.
- . **U.S. MOURSOISE** : Courriel demandant l'avancement de sa rencontre U18 Brassage du 10/10/2021 au 09/108021. Lu et noté
- . **EV.S. ST SAUVEUR DE CRUZIERES** : Courriel nous informant du forfait de son équipe SENIORS D5 pour la rencontre du 03/10/2021. Lu et noté.
- . **F.C. 540** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U18 Brassage pour la rencontre du 03/10/2021. Lu et noté.

. **EN.S. LE LARIS MONTCHENU** : Courriel pour féliciter la prestation de l'arbitre de la rencontre SENIORS D 5 du 03/10/2021. Lu et noté. Nous vous en remercions et nous transmettons votre message à l'intéressé.

## COURRIER DES ARBITRES

- . **HATTACH Imad** : Courriel nous informant de l'erreur sur la FMI de la rencontre de U 18 D2 du 25/09/2021. Lu et noté.
- . **EYRAUT Raphaël** : Courriel nous informant sur les événements qui se sont produits lors de la rencontre U 15 D1 du 25/09/2021. Lu et noté.
- . **LE JEUNE Alan** : Courriel nous informant de son indisponibilité le week-end du 09 & 10/10/21. Lu et noté.
- . **BINAUD Laurent** : Courriel nous informant de son indisponibilité du 17/10/2021 au 23/10/2021 pour cause de congés. Lu et noté.
- . **PARTAMIAN Rémi** : Courriel nous informant de l'arrêt de sa rencontre SENIORS D 5 du 02/10/2021 suite à une blessure grave qui a nécessité l'intervention des pompiers plus de 45'. Lu et noté.
- . **BOURDEUX Clément** : Courriel nous informant sur les événements qui se sont produits lors de la rencontre de Coupe X. BOUVIER du 03/10/2021. Lu et noté.
- . **ZOUINE Khalid** : Courriel nous informant de son changement d'adresse mail. Lu et noté.
- . **CHABBAT Maurice** : Courriel nous informant de sa prolongation d'arrêt de travail (Justificatif). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **COISSARD Stéphane** : Courriel nous informant du dysfonctionnement de la FMI de la rencontre Coupe X. BOUVIER du 03/10/2021. Lu et noté.
- . **GALOYAN Youri** : Rapport disciplinaire de la rencontre SENIORS D 5 du 03/10/2021. Lu et noté.

## INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

## REMERCIEMENTS

Nous avons reçu les remerciements de Madame PELAGE Rosita, membre de la commission en tant que tutrice et ancienne arbitre, suite au décès de sa maman survenu la semaine dernière.

**Le Président**

**Le secrétaire**

**Nicolas BRUNEL**

**Jean Baptiste RIPERT**